

MISE A JOUR DES CANDIDATURES**ELECTION DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE****Scrutin du 31 mars 2025**

- VU** le code de l'éducation, notamment son article L712-2 ;
- VU** l'arrêté n°SAGJ-25-003 du 22 janvier 2025 portant sur l'organisation de l'élection du président de l'université du Mans, scrutin du 31 mars 2025 ;
- VU** les résultats du tirage au sort du mardi 4 mars 2025 déterminant l'ordre d'affichage des candidatures et des professions de foi pour l'élection du président, scrutin du 31 mars 2025 ;
- VU** l'envoi aux membres du comité électoral consultatif en date du 4 mars 2025 du projet d'arrêté portant sur la recevabilité des candidatures pour l'élection du président, scrutin du 31 mars 2025 ;
- VU** l'arrêté n°SAGJ-25-010 du 4 mars 2025 portant sur la recevabilité des candidatures pour l'élection du président de l'université du Mans – Scrutin du 31 mars ;
- VU** l'arrêté n°SAGJ-25-011 du 14 mars 2025 portant sur la proclamation des résultats de scrutins afférents au renouvellement intégral des conseils centraux de l'université du Mans, scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025 ;
- VU** la délibération n°2025-03-24-025 portant sur l'élection des personnalités extérieures de 3ème catégorie des membres nouvellement élus du conseil d'administration et les quatre personnalités extérieures désignées de 1er et 2ème catégorie, réunis en formation préparatoire à la constitution du nouveau conseil d'administration lors de la séance du 24 mars 2024 ;
- VU** l'envoi aux membres du comité électoral consultatif en date du 25 mars 2025 du projet d'arrêté portant sur la mise à jour des candidatures à l'élection du Président, scrutin du 31 mars 2025 ;
- VU** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**ARRETE****ARTICLE 1- Mise à jour des candidatures**

L'arrêté n°SAGJ-25-010 du 4 mars 2025 susvisé, avait fixé les candidatures déclarées recevables pour l'élection du président de l'université. Depuis, Monsieur Pascal LEROUX a souhaité retirer sa candidature.

Le présent arrêté a pour objectif de mettre à jour les candidatures. Seule la candidature suivante demeure :

- **Madame Delphine LETORT**

ARTICLE 2 - Transmission des candidatures

L'information sur la mise à jour des candidatures est transmise aux membres du comité électoral consultatif et aux membres du conseil d'administration lorsqu'ils seront convoqués à la réunion du lundi 31 mars 2025, conformément aux dispositions de l'article 6.1 de l'arrêté SAGJ-25-003 susvisé.

ARTICLE 3- Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Affichage et publication

Le présent arrêté sera adressé aux membres du comité électoral consultatif, affiché au sein de la maison de l'université, à côté du bureau 107, et mis en ligne sur le site internet de l'université via l'URL : <http://www.univ-lemans.fr/elections>.



Pascal LEROUX